



NIL MAGNUM SINE LABORE

L'ASSOMPTION

Ville de **culture** et de **patrimoine**

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DE RÈGLEMENTS

PRENEZ AVIS QUE :

Le conseil municipal de la Ville de L'Assomption a adopté, lors de la séance ordinaire du 9 octobre 2018, les règlements suivants :

RÈGLEMENT 081-16-2018

Règlement amendant le règlement numéro 081-2009 concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin de modifier différentes signalisations.

RÈGLEMENT 172-04-2018

Règlement amendant le règlement 172-2009 concernant les limites de vitesse sur le territoire de la Ville de L'Assomption afin de réduire la limite de vitesse dans le secteur du Boisé du Portage et différents parcs.

Le conseil municipal de la Ville de L'Assomption a adopté, lors de la séance ordinaire du 14 août 2018, le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 300-23-2018

Règlement amendant le règlement de zonage numéro 300-2015, tel qu'amendé, soit :

- Modifier la grille applicable à la zone C5-03 ;
- Agrandir la zone C1-10 à même la zone H1-26 ;
- Modifier la grille applicable à la zone C1-02 ;
- Modifier la grille applicable à la zone H1-38 ;
- Modifier l'article 151.

Toute personne qui souhaite prendre connaissance de ces règlements peut le faire au bureau du soussigné situé au 399, rue Dorval, à L'Assomption, et ce, durant les heures normales de bureau (du lundi au mercredi, de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30, le jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 30 et le vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30).

Les règlements ci-dessus mentionnés entrent en vigueur conformément à la loi.

Donné à L'Assomption, ce 16^e jour du mois d'octobre 2018.

Jean-Michel Frédérick
Greffier adjoint par intérim